Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 150 (2005)

Heft: 11-12

Artikel: Troupes légères motorisées suisses : aberrante mesure d'économie

durant les années 1950

Autor: Spira, Henry

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-346551

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Troupes légères motorisées suisses

Aberrante mesure d'économie durant les années 1950

A l'instar des pressions actuelles sur le Département de la défense visant à la réduction drastique des dépenses, donc des capacités de défense et d'efficacité de l'armée, la fin de la Seconde Guerre mondiale, en mai 1945, a provoqué des mesures similaires débouchant sur des effets nocifs.

App Henry Spira

Voici une description d'événements survenus à Sorens à l'orée des forêts de Châtelard, près de Bulle. J'en fus acteur et témoin oculaire lors d'un cours de répétition du 26 février au 16 mars 1951 de la compagnie motorisée antichar lourde IV/7, alors commandée par le capitaine René Hugli, de la Chaux-de-Fonds.

Après avoir touché les armes et autres matériels, ainsi que les véhicules fournis par le Parc d'armée de Romont, l'unité prend ses quartiers à Sorens. Les véhicules fournis, provenant d'une base militaire américaine près de Naples, ont été achetés d'occasion et à vil prix par l'armée suisse. Il s'agit de Command Cars, de camions 4x4 GMC, avec et sans treuils, de jeeps, ayant participé à la campagne d'Afrique, entre les frontières de l'Egypte et le Maroc. Ces véhicules regorgent de sable et de gravier du Sahara dans les circuits d'eau de refroidissement, le radiateur et le bloc moteur.

Malgré les protestations de plusieurs officiers auto, des employés du parc de Romont et du responsable du parc motorisé de la brigade légère 1, le major bruntrutain Xavier Gindrat des troupes de transport, l'intendance a refusé la fourniture d'antigel à ces véhicules appelés à participer à de grandes manoeuvres entre le lac Léman et la Gruyère, à des températures allant jusqu'à –20° C! Devant cette carence, les responsables du Parc automobile ont édicté des mesures palliatives afin d'éviter des effets désastreux et irréparables.

1. En fin de journée ou d'utilisation du véhicule, son chauf-

feur doit annoter le carnet du véhicule, couper le contact et dévisser le bouchon du radiateur, dévisser le bouchon de vidange du bloc moteur, puis laisser s'écouler l'eau de refroidissement, qui est encore chaude.

2. Taguenasser la sortie de la vidange du bloc moteur avec un fil de fer, afin de libérer les saletés et résidus de sable du Sahara, qui encombrent l'ouverture de vidange, remettre ensuite le moteur en marche 1 à 2 minutes, jusqu'à ce que plus rien ne sorte.



Formation motorisée pendant la Seconde Guerre mondiale.



Troupes motorisées en 1943 : voiture réquisitionnée équipée d'une mitrailleuse 1911.

3. Revisser le bouchon de vidange du bloc et placer le bouchon du radiateur sur le siège du conducteur, afin que les fesses du prochain utilisateur lui rappellent d'effectuer le remplissage du circuit de refroidissement.

Le dimanche 10 mars, je suis commandant de garde, la compagnie étant en congé. L'officier du jour, le lieutenant auto François Milliet de Porrentruy, un de mes copains d'enfance et futur commandant du régiment de chars 1, me demande de livrer un pli à Fribourg à la direction des manœuvres, qui vont débuter le lendemain à 1 h 00, en utilisant une des jeeps de l'unité. De retour de ma mission, j'accomplis scrupuleusement les opérations de vidange, puis je m'annonce rentrant au lieutenant Milliet, qui me demande si j'ai bien vidangé le moteur. Ma réponse: «Allons les deux recommencer l'opération», ce qui est fait illico.

Rentrée de congé, la compagnie est alarmée le lundi à 1 h du matin, pour participer aux grandes manoeuvres. Les chauffeurs font le plein d'eau de refroidissement mais, après avoir actionné le démarreur, ils doivent constater qu'une demidouzaine de blocs moteurs se sont fendus sous l'effet de la *cramine* régnante, du calcain et du sable africain ayant envahi les conduites.

Le commandant avertit l'étatmajor de la brigade légère 1, le major Gindrat se rend sur place, l'incident provoque l'arrivée à Sorens d'une demi-douzaine de violets de la justice militaire, juges d'instruction, représentant de l'Auditeur, greffiers, qui recherchent des responsables. Le capitaine Hugli, le lieutenant auto Milliet, le major Gindrat, les chauffeurs des véhicules sinistrés et moi-même. Je fonctionne comme préposé à l'Hermès Media et à la dactylographie. Tout le monde rejette avec véhémence toute responsabilité, accusant formellement les responsables de la motorisation de l'armée d'avoir refusé d'autoriser l'achat d'antigel, non pas seulement pour les véhicules de la compagnie IV/7, mais tous les véhicules de la brigade légère 1 et du parti «BLEU».

Ne pouvant être réparés par manque de blocs-moteur de réserve, les véhicules endommagés finiront à la ferraille!

H.S.